AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1360
FR0010451203-FS0732

26 juillet 2018

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juillet 2018, complété notamment par un courrier reçu le 26 juillet 2018, la société HSBC Holdings Plc (8 Canada Square, Londres E145HQ, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 juillet 2018, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir, indirectement, 350 220 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 0,12% du capital et des droits de vote de cette société[1], ainsi répartis :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Internationale Kapitalanlagegesellschft mbH, Düsseldorf	187 940	0,06
HSBC Global Asset Management (UK) Limited	127 398	0,04
HSBC Global Asset Management (Canada) Limited	34 882	0,01
Total HSBC Holdings Plc	**350 220**	**0,12**

A cette occasion, la société HSBC Bank Plc[2] a franchi en baisse les mêmes seuils.

Ces franchissements de seuils résultent d'une diminution du nombre d'actions REXEL détenues dans le « *trading book* » de la société HSBC Bank Plc[3].

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 303 988 899 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Contrôlée au plus haut niveau par la société HSBC Holdings Plc.
[3] Le déclarant a précisé bénéficier de l'exemption prévue aux articles L. 233-7 IV, 3° du code de commerce et 223-13 I, 2° du règlement général, laquelle lui permet de ne pas prendre en compte les actions qu'elle continue de détenir dans son portefeuille de négociation dès lors que celles-ci représentent moins de 5% du capital ou des droits de vote de la société REXEL.